

COMMUNES DE POUILLY-EN-AUXOIS / BLIGNY-SUR-OUCHÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 Avril 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026-036

Le treize avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle EDA de Bligny-sur-Ouche, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la communauté de communes, Yves COURTOT.

Nombre de membres				
Afférents	Titulaires Présents	Pouvoirs	Suppléants Présents	Qui ont pris part au vote
62	59	1	1	61

<u>Date de la convocation</u> 3 Avril 2026
<u>Secrétaire de séance</u> Antoine CLEMENT

Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à
BARBIER Jean Luc	P		DUPONT Luc	P		MILLANVOYE Maud	P	
BAUDOT Fabrice	P		DUPUIS Guy	P		MIREK Sébastien	P	
BONIFACE Estelle	P		DUREY Yann	P		MORTIER JEANNIN Yohann	Po	Chauchot Philippe
BOUGENEUX Lucette	P		FAIVRET Jean Marie	P		MOUILLON Olivier	P	
BROCARD Laurent	P		FAVELIER Marie Odile	P		OLIVAUD Emmanuel	P	
BUREL Claire	P		FEBVRE Monique	P		PAIN Valéry	P	
CAREMENTRANT Valérie	P		FICHOT Denis	P		PIESVAUX Eric	P	
CAROLINE Carole	P		FLEUROT Jean Luc	P		PLANCHARD Aveline	P	
CARRION Nathalie	Ab		GAGNEPAIN Gérard	P		POILLOT Michel	P	
CHALON Bernard	P		GAUTHIER Cindy	P		POUPEE Estelle	P	
CHAMBIN Maxime	P		GIBOULOT Jean Paul	P		RAVAUD Philippe	P	
CHAUCHEFOIN Yvette	P		GODOT Véronique	P		RENARD André	P	
CHAUCHOT Philippe	P		GUYON Dominique	P		ROUX Fabien	Su	
CLEMENT Antoine	P		HERBERT Magali	P		SEGUIN Patrick	P	
CLERC Véronique	P		JANISZEWSKI Pascal	P		SEGUIN Aurélié	P	
COGNARD Isabelle	P		JONDOT Geneviève	P		SIMONNET Florian	P	
COURTOT Yves	P		LASSEY Sylvie	P		TAINTURIER Chantal	P	
COUSIN Laurent	P		MONTOUT Stéphane	P		TERRAND Nathalie	P	
DEGUIN Cyrille	P		MAUFAY Françoise	P		TIMECHINAT Denis	P	
DESBOIS Charline	P		MAUGEY Corinne	P		VELTEN Philippe	P	
DEVELLE Hubert	P		MERCEY Lydie	P				

Ab : absent, Ex : absent excusé, Po : titulaire absent ayant donné pouvoir, Su : titulaire absent remplacé par son suppléant.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

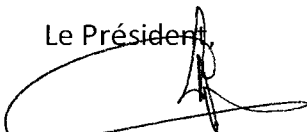
Vu le procès-verbal de la séance du 10 Mars 2026, adressé aux membres de l'assemblée ;

Monsieur Yves COURTOT, Le président invite l'assemblée à formuler ses observations éventuelles sur le procès-verbal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 Mars 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.**

Le Président



Yves COURTOT